

Rénovation du recensement de la population

Audition par le groupe de travail la rénovation du questionnaire du recensement de la population
le 28 septembre à 10h30 sur le thème "Famille et multi-résidence"

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Bâtiment Vauban - Salle V0071 - Nord 4

139, rue de Bercy - 75012 Paris

Laurent Toulemon et France Prioux

Propositions concernant les bulletins du recensement

Nous partons de l'hypothèse que les modifications du bulletin individuel, « à volume inchangé », vont être très fortement contraintes. Nous souhaitons proposer ici au Groupe d'explorer deux pistes, concernant une amélioration du recueil de l'information sur les modes de résidence et les situations familiales des habitants : une refonte de la feuille de logement, et la systématisation des enquêtes complémentaires. Ces pistes sont juste ébauchées ici ; cette note sera suivie, si le groupe est intéressé, par des propositions concrètes sous forme de maquettes (pour les pages 2 et 3 de la feuille de logement). Avant d'explorer ces deux pistes nous décrivons brièvement les faiblesses du système actuel de recueil des données auxquelles nous proposons ensuite des solutions.

Les thèmes sur lesquelles une amélioration est souhaitable

Les multi-résidences

Dans les enquêtes réalisées par l'Insee auprès des ménages, 5 à 7% des répondants déclarent « vivre aussi ailleurs que dans le logement [celui où a lieu l'enquête] ». Compte tenu des doubles comptes générés par ces situations, ce sont près de 4% des habitants qui sont concernés, et plus de 10% des logements dans lesquels vit au moins une personne qui « vit aussi ailleurs ». Même si une bonne part de ces habitants « multi-résidents » peuvent être « attribués » à un logement et un seul, conduisant à un comptage précis de la population, ces situations posent deux difficultés au recensement. Premièrement, les règles d'attribution sont complexes et conduisent à des doubles comptes fréquents, notamment pour les jeunes adultes et, très probablement, pour les enfants de parents séparés. De ce point de vue, le passage à un recensement par enquête augmente fortement le risque de doubles comptes, puisqu'une personne vivant dans deux logements et recensée dans l'un d'eux n'a que 8% de chances de voir son autre logement également inclus dans le champ de l'enquête la

même année, si ce deuxième logement est situé dans une ville de plus de 10 000 habitants, et 20% s'il est situé dans une « petite commune » différente de celle où est situé le premier logement (si les deux logements sont inclus dans la même petite commune, cette probabilité atteint 100%). La plupart des doubles comptes sont ainsi devenus imperceptibles pour les personnes concernées. Deuxièmement, les situations familiales ainsi décrites sont parfois assez éloignées des situations concrètes de vie des habitants. Des notions apparemment aussi simples que les familles monoparentales sont ainsi mal décrites par le recensement, et le nombre de familles monoparentales est surestimé par le recensement. D'après le recensement, 16% des enfants mineurs vivent avec un seul parent non en couple (Insee première 1216, 2009) ; d'après l'enquête SRCV, si l'on considère comme vivant en couple les parents partiellement cohabitants et si l'on ne compte qu'une fois les enfants qui vivent habituellement dans deux logements, cette proportion tombe à 12%.

Les relations familiales

Les « familles » sont construites à partir des informations de la feuille de logement et des bulletins individuels, en utilisant des conventions toujours discutables (par exemple un « couple » est nécessairement composé de deux personnes de sexes différents, un « enfant » est nécessairement célibataire, ne vit pas en couple et n'a pas d'enfant dans le ménage). Certaines de ces conventions, nécessaires pour la classification des familles, peuvent être dépassées grâce à l'information précise contenue dans les bulletins, et mise largement à disposition par l'Insee dans les fichiers « détail » disponibles sur Internet (par exemple la réponse à la question directe « vivez-vous en couple » permet de reconstruire des couples à partir des réponses directes des personnes recensées, en s'affranchissant des conventions choisies pour construire les « couples » au sens du recensement).

Mais cette reconstitution est rendue impossible par l'absence d'informations explicites dans les bulletins sur les relations entre les habitants du logement. Les enquêtes auprès des ménages répondent maintenant à ce besoin de connaissance précise des situations familiales à partir d'un nombre très limité de questions. En particulier, l'identification dans le logement du conjoint éventuel, du père et de la mère s'ils résident dans le logement, permettent de décrire l'immense majorité des situations.

Les modes de recueil d'une information plus précise

La feuille de logement

La première amélioration sur laquelle nous voudrions attirer l'attention du groupe porte sur la feuille de logement. Aux pages intérieures (2 et 3) figurent trois listes (A, B et C), la première regroupant les personnes qui doivent remplir un bulletin individuel, au contraire des deux autres, qui regroupent respectivement les « enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études » et les autres personnes qui vivent dans le logement mais doivent être recensés ailleurs et ne doivent pas remplir de bulletin individuel¹.

¹ - Les enfants mineurs qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune en France.

La complexité des règles à appliquer, le contexte parfois conflictuel ou passionnel lié à ces situations (notamment pour la localisation de leurs enfants par les parents séparés), sont propices aux erreurs. Une solution à ce problème pourrait être trouvée dans une systématisation du remplissage des pages 2 et 3 de la feuille de logement. La question « Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne (exemples : époux, épouse, union libre, fils, fille, mère, père, sous-locataire, etc.) » dont la réponse est laissée libre pourrait être remplacée par une série de questions simples à remplir, à réponses fermées, beaucoup plus faciles à renseigner, plus informatives et conduisant à une information de meilleure qualité. On pourrait par exemple envisager trois questions, comme dans le recensement portugais : « Si la personne vit en couple, numéro du conjoint dans la liste » ; « si le père vit dans le logement, numéro du père dans la liste » ; « si la mère vit dans le logement, numéro de la mère dans la liste » (voir l'exemple en annexe). Ces questions permettraient au passage de repérer les enfants qui vivent avec un seul de leurs parents, en famille « recomposée », et de mieux repérer les cohabitations intergénérationnelles.

Ces trois questions pourraient être complétées par quelques questions permettant de repérer les personnes « vivant habituellement ailleurs » et fournissant une ou deux informations pertinentes (dont le détail reste à discuter) : motif d'occupation de l'autre logement (résidence de l'autre parent, études, travail), commune de cet autre logement, temps passé dans chacun des logements (ou tout autre critère utile pour savoir si la personne doit être recensée et comptée dans le logement ou non). La continuité avec les listes actuelles A, B et C devra être conservée autant que possible, mais la question des couples partiellement cohabitants pourrait également être traitée par l'inclusion des « conjoints non corésidents » ou « partiellement co-résidents », présents dans la liste des habitants du logement mais ne remplissant pas de bulletin individuel dans le logement, car ayant leur « résidence principale » ailleurs.

Les questions nécessaires à la connaissance du « mal-logement » trouveraient également à s'inscrire dans un tel tableau.

L'exemple de l'enquête Famille et logements, réalisée dans le cadre de l'enquête annuelle de recensement de 2011, montre qu'un tel tableau est accessible pour les personnes recensées. Son remplissage pourrait être plus simple que la réponse à la seule question libre offerte aux personnes sur les relations familiales « avec la première personne de la liste », et faciliterait la décision par les personnes recensées de remplir ou non, pour chaque personne de la liste, un bulletin individuel. Cela faciliterait également la validation, par l'Insee, des décisions prises et permettrait de traiter spécifiquement (en attribuant une pondération spécifique, éventuellement nulle) les bulletins « probablement remplis à tort ». Cela faciliterait aussi l'automatisation de la codification des

-
- les enfants à la garde d'un autre parent (suite à une séparation ou un divorce) ou qui, en cas de garde conjointe, résident la plupart du temps avec l'autre parent.
 - les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
 - les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement (maison de retraite ou hospice, hospitalisation pour plus d'un mois, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.).
 - les personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.

différentes situations de composition des ménages, en remplaçant la question actuelle relativement floue sur les liens avec la personne de référence par une question fermée plus facile à coder.

Les enquêtes complémentaires

Un autre outil pourrait être systématisé, si l'enquête Famille et logements s'avère exploitable à une échelle géographique fine : les enquêtes complémentaires (appelées dans certains pays « questionnaire long »), le plus souvent non obligatoires et réalisées auprès d'un échantillon de ménages. La question de la pertinence d'enquêtes complémentaires et la prise en compte des contraintes de réalisation de telles enquêtes dans le cadre d'un recensement fondé sur la fusion de cinq vagues annuelles dépassent le cadre de cette note mais, pour des informations non indispensables à un niveau géographique très fin, les enquêtes complémentaires pourraient répondre à de nombreux besoins. Systématisées, elles pourraient contenir un « noyau dur » de questions communes (comme c'est le cas pour les enquêtes auprès des ménages, dont la plupart commencent par un « tronc commun » de questions).

Comme nous ne savons pas si le Groupe va se saisir de cette question, nous ne développons pas ce point, mais il nous paraît important de garder à l'esprit que les enquêtes complémentaires, même si elles posent de nombreuses questions de mise en place et d'exploitation systématique, offrent un moyen efficace pour dépasser l'alternative de l'inclusion ou non d'une question ou d'un groupe de questions dans le recensement.

Le bulletin individuel

Sous les réserves émises plus haut quant à la possibilité de rajouter des questions dans le bulletin individuel, nous proposons ici deux pistes d'amélioration des bulletins individuels, en complément des propositions du Comedd et de nos collègues de l'Ined.

La vie en couple

La question sur la « vie en couple », introduite par l'Insee en 2004, a permis de faciliter pour les personnes la réponse à la question sur la situation matrimoniale légale (évitant notamment à des couples cohabitants de se déclarer à tort comme « mariés »). Elle pourrait être complétée de trois manières : en introduisant une question sur le Pacs, que les personnes concernées ont probablement à cœur de mentionner, loin des précautions juridiques sur le secret du contrat ; en différenciant les couples de même sexe (l'enquête Famille et logements a montré qu'une question demandant de préciser si le conjoint est un homme ou une femme n'a pas posé de difficulté particulière en 2011, alors qu'elle était encore inenvisageable en 1999) ; en incluant les couples partiellement co-résidents en précisant dans la question sur la vie de couple « même si votre conjoint n'est pas recensé dans le logement » (mais cette question pourrait trouver plus facilement sa place dans la feuille de logement).

Les migrations

L'Insee a décidé en 2011 de substituer la question sur la résidence « un an avant » à la question « cinq ans avant ». Il serait utile, au moins une fois, d'inclure simultanément les deux questions pour « calibrer » les modèles permettant de mesurer les migrations internes.

Les enquêtes de contrôle

Évoquons pour finir la grande utilité qu'il y aurait à réaliser une enquête de contrôle de la collecte du recensement, comme cela avait été fait en 1990, d'une part sur l'exhaustivité de la collecte (mesure des doubles comptes et des omissions), d'autre part sur la précision des informations recueillies dans les bulletins (validation des réponses par une seconde interrogation avec un enquêteur). Sur le premier point, la tenue du répertoire d'immeubles localisés a probablement beaucoup amélioré la qualité de la collecte, mais le risque de doubles compte est accru (voir plus haut) par rapport à un recensement exhaustif.

Annexe : questionnaire portugais (pages suivantes)



PRIVATE HOUSEHOLD QUESTIONNAIRE

ONLY THE ENUMERATOR MUST COMPLETE THIS QUESTIONNAIRE. PLEASE, COMPLETE A QUESTIONNAIRE PER EACH PRIVATE HOUSEHOLD LIVING AT THIS LIVING QUARTER

PLEASE, DO NOT FORGET TO INCLUDE:

- Anyone who is temporarily away from home and usually live at this household (holiday, business, work, study, military service etc.) or aboard ships for less than a year;
- Persons in a hospital, nursing home, prison, etc.;
- Students who live in a school residence or live as lodgers in a private home since they do not work;
- Babies born before census day (12 March) and people died after the census day;
- Domestic servants (if they sleep at this living quarter) and boarders;
- Persons temporarily present at the time of the census.

PLEASE, DO NOT INCLUDE:

- Babies born after census day;
- Persons who have their place of usual residence in welfare institutions;
- Persons who changed their usual residence to another living quarter;
- Student worker who live the main part of the year outside this living quarter;
- Persons who have left the country for more than one year.

1. GEOGRAPHICAL IDENTIFICATION

PARISH

SECTION ● SUBSECTION ● BUILDING NUMBER LIVING QUARTER (Nº) HOUSEHOLD (Nº)

2. HOUSEHOLD MEMBERS

REFERENCE NUMBER	REFERENCE PERSON'S COMPLETE NAME FIRST AND LAST NAME TO ALL OTHER PERSONS	RELATIONSHIP TO REFERENCE PERSON	Spouse /partner's reference number	Father's reference number	Mother's reference number
1	2	3	4	5	6
01	<input type="text"/>	01 Reference person	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
02	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
03	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
04	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
05	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
06	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
07	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

RELATIONSHIP TO HOUSEHOLD'S REFERENCE PERSON

02 Spouse	06 Foster son/daughter married	10 Father-in-law or mother-in-law	14 Grandfather or grandmother / Great-grandfather or great-grandmother
03 Son/daughter not married	07 Stepson/stepdaughter not married	11 Daughter-in-law or son-in-law	15 Other relative person
04 Son/daughter married	08 Stepson/stepdaughter married	12 Brother or sister	16 Domestic servant
05 Foster son/daughter not married	09 Father or Mother	13 Grandson or granddaughter/ great-grandson or great-granddaughter	17 Other

Instrumento de notação do Sistema Estatístico Nacional. (Lei n.º 6/89, de 15 de Abril), de RESPOSTA OBRIGATÓRIA. Registo no INE sob o n.º 9277, válido até 31/12/2001.



QUESTIONÁRIO DE FAMÍLIA CLÁSSICA

O QUESTIONÁRIO DE FAMÍLIA DEVE SER EXCLUSIVAMENTE PREENCHIDO PELO RECENTEADOR.
PREENCHA UM QUESTIONÁRIO PARA CADA FAMÍLIA QUE RESIDA OU SE ENCONTRE PRESENTE NO ALOJAMENTO.

NÃO SE ESQUEÇA DE INCLUIR

- As pessoas que vivem habitualmente no alojamento e que estão temporariamente ausentes por motivos diversos (férias, negócios, trabalho, serviço de turnos, estudo, serviço militar, etc) ou se encontrem embarcadas em navios há menos de 1 ano;
- As pessoas que se encontram em estabelecimentos de saúde, prisionais e similares;
- Os estudantes em regime de internato ou similar ou que vivam como hóspedes em casas particulares, desde que não trabalhem;
- Os recém-nascidos antes do momento censitário (0 horas do dia 12 de Março) e as pessoas que faleceram após o momento censitário;
- Os empregados domésticos internos (que dormem no alojamento) e os hóspedes com comunhão de mesa e rendimentos com esta família;
- Os indivíduos não residentes que estejam presentes no momento censitário, seja qual for o motivo dessa presença.

NÃO SE ESQUEÇA DE EXCLUIR:

- Os recém-nascidos após o momento censitário;
- Os familiares que vivem em estabelecimentos de apoio social;
- Os familiares que mudaram definitivamente a sua residência habitual para outro alojamento;
- Os trabalhadores-estudantes que vivem a maior parte do ano fora deste alojamento;
- Os familiares que tenham emigrado há mais de 1 ano.

1 IDENTIFICAÇÃO GEOGRÁFICA

FREGUESIA

SECÇÃO/SUBSECÇÃO N.º DE EDIFÍCIO N.º DE ALOJAMENTO N.º FAMÍLIA

2 COMPOSIÇÃO DA FAMÍLIA

N.º DE ORDEM	NOME COMPLETO DO REPRESENTANTE (até ao limite de duas linhas) PRIMEIRO E ÚLTIMO NOME DOS RESTANTES INDIVÍDUOS	Relação de parentesco com o representante	N.º de ordem do cônjuge	N.º de ordem do pai	N.º de ordem da mãe
1	2	3	4	5	6
01	<input type="text"/> <input type="text"/>	01 REPRESENTANTE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
02	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
03	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
04	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
05	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
06	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
07	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
08	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
09	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

CÓDIGOS DE RELAÇÃO DE PARENTESCO COM O REPRESENTANTE DA FAMÍLIA

02 Cônjuge do representante	06 Filho(a) adoptivo(a) casado(a)	10 Sogro ou sogra	14 Avô/avó ou Bisavô/bisavó
03 Filho(a) não casado(a)	07 Enteado(a) não casado(a)	11 Nora ou genro	15 Outra pessoa aparentada
04 Filho(a) casado(a)	08 Enteado(a) casado(a)	12 Irmão ou irmã	16 Empregado(a) doméstico(a) residente
05 Filho(a) adoptivo(a) não casado(a)	09 Pai ou mãe	13 Neto(a) ou bisneto(a)	17 Outro